



24 et 25 mai 2016 à Paris L'ANR en Assemblée Générale

Sous le signe du dynamisme et de l'ouverture

« L'ANR n'existe que par ses groupes départementaux. Notre politique est basée sur trois axes :

dynamisation de notre recrutement en ayant une démarche vers les autres, fidélisation en offrant des activités attrayantes, partenariat avec les deux entreprises La Poste et Orange mais aussi avec d'autres grandes associations ». C'est par ses mots que Félix Vézier, président national de l'ANR (photo), a accueilli les 120 délégués des groupes et des régions (administrateurs et présidents de groupes).



Cette année nous avons été conviés à Paris (Hôtel Ibis dans le 17^{ème}) pour notre 88^{ème} assemblée générale et accueillis par le groupe départemental « Paris ». Dorénavant, une année sur deux nous nous rassemblerons sur deux demi-journées. Un peu révolu le temps des congrès de 3 jours et plus (économies obligent). Mais dès l'an prochain nous nous retrouverons en Vendée sur deux jours avec possibilité pour les conjoints d'être présents pour assister aux débats ou faire du tourisme. Au programme cette année, une assemblée réduite en temps mais néanmoins très statutaire avec rapport moral, rapport d'activité, rapport financier.

Lors de son rapport moral, le président a insisté sur le fait que même si depuis deux ans nous perdons quelques adhérents, nos groupes ne baissent pas les bras et le Bureau National sera toujours là pour aider les plus fragiles. Il souligne : « nous devons former, soutenir les groupes qui le souhaitent, continuer la démarche « communication » en interne mais aussi en externe en s'ouvrant aux autres ». Il ajoute « en aucun cas nous n'allons renier nos origines ».

Durant ces journées, l'accent a été mis sur la formation avec le bilan déjà réalisé et les perspectives à venir dans ce domaine, en particulier vers les bénévoles sociaux et les responsables d'activités. L'accent a été mis sur les relais en région et le renfort dans la ligne d'assistance. Dans le domaine de la solidarité, - un des leitmotiv de l'ANR - nous devons sans aucun doute mettre en place des pratiques nouvelles.

Les travaux ont aussi porté sur la défense des adhérents. Une motion a été préparée, mise en discussion puis votée à l'unanimité.

En fin d'assemblée, Georges Lefebvre (Délégué Général du Groupe) - bientôt retraité – et Didier Lajoinie (Directeur National des Affaires sociales) sont venus nous encourager à poursuivre sans oublier de nous faire remarquer que beaucoup d'associations ont besoin de se transformer, de chercher d'autres voies de développement, peut-être en s'ouvrant vers les extérieurs. Nous les avons entendus !

Daniel Bertrand





Motion proposée à l'Assemblée Générale des 24 et 25 mai 2016 à PARIS

(motion préparée par la commission défense, responsable : Paul Albrecht -photo)

Les délégués de l'Association Nationale des Retraités de La Poste et d'Orange réunis en Assemblée Générale à PARIS les 24 et 25 mai 2016

Dénoncent :

- La non-représentation des retraités dans les instances qui décident de l'évolution de leurs pensions
- Une baisse continue du pouvoir d'achat
- Le gel des pensions
- L'iniquité de la contribution financière à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
- L'augmentation de la fiscalité
- La mise en place d'une médecine à deux vitesses, loin des objectifs qui ont fondé la Sécurité Sociale (dépassements d'honoraires, rendez-vous prioritaires...)

Exigent :

Sur le pouvoir d'achat

- Une revalorisation des pensions en fonction de l'augmentation du salaire moyen et basée sur un indice des prix à la consommation tenant compte de la réalité des dépenses contraintes et des disparités entre la métropole et les DOM,
- Des mesures en faveur du pouvoir d'achat pour les pensions inférieures au SMIC
- Une pension au moins égale au SMIC revalorisé, pour une pension complète
- La revalorisation des pensions au premier janvier
- Des "coups de pouce" réguliers pour rattraper les écarts,
- Une réforme de la fiscalité
Particulièrement le rétablissement de la demie part pour les veuves et les veufs et la suppression de la fiscalisation de la majoration pour les familles de 3 enfants et plus

Sur la perte d'autonomie

- La participation de l'ANR aux nouvelles instances mises en place par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement : le Haut Conseil de l'âge, le CDCA, le Conseil des Financeurs
- Une prise en charge par la solidarité nationale
- La contribution pour son financement de tous les revenus et une gestion par la Sécurité sociale.
- La diminution du reste à charge des familles pour les placements en EHPAD

Sur les retraites

- Le maintien du dispositif des pensions de réversion des agents de la fonction publique et le déplaçonnement dans le régime général.
La correction des inégalités hommes/femmes

Sur l'assurance maladie

- La suppression des dépassements d'honoraires
- La mise en place du tiers payant intégral
 - L'arrêt du désengagement de la Sécurité Sociale

Sur la représentativité

- D'être représenté dans les négociations ou consultations qui concernent les retraités